

2/ Aides à l'investissement sur fonds locaux

FICHE 11

Aides complémentaires aux Alsh

Montant

PLAFOND DE L'AIDE DE LA CAF	NATURE DE L'INVESTISSEMENT	COLLECTIVITES LOCALES	ASSOCIATIONS
20 000 € dans la limite de 80% du coût du projet	Achat d'un véhicule par structure pour le déplacement des enfants	40% de l'aide est versée sous forme de subvention, 60% sous forme de prêt	60% de l'aide est versée sous forme de subvention, 40% sous forme de prêt
80% du coût du projet	Matériel informatique (ordinateur, tablette, imprimante, scanner)		Subvention plafonnée à 2 000 € pour une ancienneté du matériel supérieure à 3 ans
	Outils informatiques dédiés à la gestion des structures	Subvention plafonnée à 2 000 € par structure pour l'achat d'un logiciel (hors formation et/ou maintenance). Cette aide est mobilisable uniquement pour une première acquisition ou à la suite d'une recommandation nationale ou locale (contrôle Caf)	
30 000 € dans la limite de 50 % du coût du projet	Construction Rénovation Aménagement Equipement	60 % de l'aide est versée sous forme de subvention, 40 % de l'aide sous forme de prêt.	Subvention